



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 106898

Texte de la question

Pour la première fois depuis sa création, la journée nationale du réserviste de cette année a permis de mettre spécifiquement en contact les réservistes et le public par l'organisation de manifestations (stands d'information et présentation militaires, notamment) dans des lieux ouverts à tous (marchés, centres commerciaux), grâce à la participation, voulue par le ministre des associations de réservistes à la conception, à la préparation et à la réalisation de cette opération, aux côtés des autorités militaires. Le succès de cette année a été à la mesure de l'engagement des réservistes et de leurs associations qu'il convient de féliciter. Au vu du bilan de la journée nationale du réserviste 2006, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles dispositions elle compte prendre afin de donner, dès l'an prochain, plus de moyens aux associations de réservistes pour poursuivre dans la voie qu'elles se sont tracées en la matière et d'assurer ainsi un plus large rayonnement de la réserve, partie intégrante et nécessaire de nos forces armées.

Texte de la réponse

La journée nationale du réserviste (JNR) est organisée depuis maintenant cinq années. Si la première édition, en 2001, s'est limitée à un symposium tenu à Paris, les JNR suivantes ont été ouvertes à un public plus large, sur l'ensemble du territoire national. Depuis, l'organisation de la JNR a été déconcentrée et confiée aux grands commandements organiques des armées, les officiers généraux des zones de défense étant chargés, avec l'appui des délégations militaires départementales (DMD), de la coordination interarmées des opérations conduites sur leurs zones de compétence. Les associations de réservistes ont été associées chaque année à la réalisation de la JNR. En outre, pour la première fois cette année, les deux associations de réservistes à vocation interarmées ont été intégrées au comité de pilotage présidé par le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM). Ce comité était chargé de proposer à la ministre de la défense les modalités d'organisation de cette journée. L'édition 2006 a ainsi connu une implication sans précédent de l'ensemble du tissu associatif. Le financement des manifestations organisées à l'occasion de la JNR. 2006 a été prélevé sur les crédits réserve alloués aux formations ou sur le budget des DMD. Les dépenses engagées par les associations sur certains sites pour financer des actions conduites à leur initiative entrent dans le cadre de l'utilisation des subventions attribuées chaque année par le ministère de la défense. À cet égard, consciente du rôle essentiel qu'elles jouent dans le renforcement du lien entre la nation et ses armées, la ministre de la défense veille à l'attribution de subventions significatives aux associations de réservistes qui en font la demande. Ainsi, en 2006, la somme globale qui leur a été allouée s'est élevée à 215 500 euros. En 2007, le ministère de la défense continuera d'apporter son soutien aux associations de réservistes par l'octroi de subventions. Celles-ci seront évaluées au cas par cas, en tenant particulièrement compte des activités que ces associations prévoient d'organiser ou auxquelles elles souhaitent participer dans le cadre de la JNR 2007.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106898

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10742

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12981